De nombreux salariés de l'université sont concernés par la collecte des ordures par le SIOM. La FSU relaie donc cet appel du Collectif Citoyen de Soutien aux Eboueurs du SIOM et invite les personnels de l'université à signer et diffuser la nouvelle pétition pour la dénonciation du contrat SEPUR :

https://www.change.org/p/jean-françois-vigier-collecte-des-ordures-collecte-des-ordures-m-le-pdt-du-siom-dénoncez-le-contrat-sepur-c29bb1c6-66af-45d9-92bc-82ebfacfd8fd



Rappel des épisodes précédents

La société Sépur a remporté le marché du ramassage des ordures ménagères du SIOM depuis novembre 2019 au prix de conditions de travail inacceptables pour les salariés. Entre autres :

- Baisses de salaires importantes.
- **Mobilité forcée** en 48 h dans n'importe quel département de la région parisienne et limitrophe.

Les salariés ont fait une unique journée de grève, le 1er novembre 2018.

Un employeur totalement irresponsable

- Pendant deux mois, Sépur n'a pas fourni aux salariés le matériel nécessaire pour travailler (constaté par l'Inspection du Travail).
- Aucun des 84 salariés n'a été payé en novembre et en décembre. En janvier, la rémunération a été amputée de 30 % en moyenne. L'accès à la mutuelle, pourtant prélevé sur les feuilles de paie, est resté interdit.

Les tournées planifiées sont différentes de celles dont les salariés ont l'habitude, parfois depuis plus de trente ans et les plans des tournées fournis par l'entreprise sont souvent inexploitables.

Un service dégradé dans le but de licencier

Cette désorganisation mise en place sciemment par Sépur a des conséquences inacceptables pour les usagers. Les collectes sont inévitablement moins bien faites.

- Rues mal ou non desservies.
- · Tri sélectif mal assuré,
- Salariés envoyés sur des tournées déjà effectuées un peu plus tôt par d'autres équipes.

La seule raison possible à cette désorganisation volontaire est de pousser les salariés les plus anciens, les plus expérimentés, qui « coûtent » aussi le plus cher, à quitter l'entreprise pour les remplacer par des intérimaires et des salariés sans ancienneté ni expérience, moins bien payés.

Le tissu social de nos communes est mis à mal puisque se défaire des éboueurs les plus anciens nie les liens tissés avec ceux qui passent dans nos rues tous les jours depuis des années...

Vers une régie publique ?

Les maires de nos communes et le SIOM doivent rechercher toutes les solutions possibles pour se débarrasser de cette entreprise irresponsable qui posera toujours des problèmes aux élus, aux usagers et aux salariés.

La mise en place d'une régie publique permettrait de reprendre en main ce secteur crucial pour des raisons sociales et environnementales.

De nombreux salariés de l'université sont concernés par la collecte des ordures par le SIOM. La FSU relaie donc cet appel du Collectif Citoyen de Soutien aux Eboueurs du SIOM et invite les personnels de l'université à signer et diffuser la nouvelle pétition pour la dénonciation du contrat SEPUR:

https://www.change.org/p/jean-françois-vigier-collecte-des-ordures-collecte-des-ordures-m-le-pdt-du-siom-dénoncez-le-contrat-sepur-c29bb1c6-66af-45d9-92bc-82ebfacfd8fd